



# NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du  
Syndicat National de l'Éducation Physique

## SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy  
Téléphone : 06.03.19.45.69  
s3-nancy@snepfusu.net

**TRIMESTRIEL n° 113/2023**  
**JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE**

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti  
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro  
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

# Info

## UNE ANNEE DE CHANGEMENT ?

*Si le ministre a changé malheureusement la politique sur l'École ne change pas !*

*A quelques mois de « Paris 2024 », la situation n'est ni au renforcement de l'EPS et du Sport Scolaire, ni à la reconnaissance des personnels. Dans un contexte où de nombreux événements sportifs internationaux montrent de véritables gabegies écologiques, économiques et sociales, la situation de l'enseignement et plus particulièrement de l'EPS ne s'améliore pas, bien au contraire :*

- Baisse de l'horaire EPS en LP,
- Fin de l'option facultative EPS et du haut niveau Sport Scolaire au BAC,
- Les « 30 minutes d'activité physique » quotidienne en primaire sans contenu précis,
- Les deux dispositifs qui concurrencent à la fois l'EPS et les AS (2S2C puis à présent les 2h de sport dans les collèges volontaires)
- Le label génération 24 « vitrine » vide ?

*A cela s'ajoute l'hypocrisie de l'exécutif qui prône une revalorisation « historique » des enseignants.es à travers le PACTE (qui n'est en rien une revalorisation salariale mais qui menace indéniablement notre statut et nos retraites). Sans compter les dernières annonces gouvernementales : la formation continue qui devrait se faire hors temps scolaire, les vacances qui seraient raccourcies pour les élèves en difficulté, la continuité de la réforme du LP qui n'est pas dans l'intérêt des lycéens.*

*Malgré toutes ces attaques, la FSU ne lâche rien. Grâce à ses différentes actions et la mobilisation contre la réforme des retraites, des avancées concrètes sont arrachées :*

- Doublement de la part ISOE,
- Avancées de carrière pour la hors classe et la classe exceptionnelle,
- 15 admis.es de plus sur listes complémentaires au CAPEPS.

*Pour notre métier et la revendication de 4 heures d'EPS pour tous, profitons de l'engouement suscité par les JO : pour obtenir des avancées, participons en masse tout au long de l'année aux actions **#EPS2024**. Soyons plus fort ENSEMBLE, soutenez-nous en nous rejoignant au SNEP FSU.*

Les Co Secrétaires Académiques  
du SNEP-FSU Nancy-Metz

Equipements - UNSS	2
Equipements - UNSS	3
Stage SNEP 1/2 fond	4
J&S - Merci le SNEP !	5
Document à afficher !	6-7
Adhésion - Fake news	8
Rejoindre le SNEP	9
Histoire vécue d'un muté	10
Vraie revalo...!	11
CZR - Maria	12



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués

## Actu acad UNSS : ELECTIONS DES ELUS DES AS

Cette année, vous devez **réunir l'AG de votre AS en septembre et élire le comité directeur**. Ce sont les membres de votre comité directeur qui voteront dans un second temps pour les listes candidates au Conseil Départemental (CD) UNSS.

**Entre le 13 et le 24 novembre, période officielle des élections des élu(e)s des AS**, vous réunirez ainsi tous les membres de votre comité directeur pour procéder au vote d'une des listes.

**Le SNEP-FSU appelle les AS à participer massivement aux élections**. C'est un temps fort du fonctionnement démocratique de l'UNSS dans une période où les AS ont le sentiment d'une déconnexion toujours plus importante entre la DN UNSS et les acteurs de terrain.

**Le SNEP-FSU soutient la liste « Le sport scolaire un droit pour toutes et tous » et appelle les membres des comités directeurs des AS à voter pour elle.**



### **ATTENTION :**

Inscrivez-vous dès la rentrée sur GAIA, au PAF, même si l'offre de formation est très réduite...

## **DU CHANGEMENT A LA TETE DE LA DD UNSS MOSELLE**

Nous tenons à remercier très sincèrement nos collègues **CHOFFART Julien** et **MANGARD Laurent** pour tout leur investissement professionnel au niveau du service départemental de l'UNSS de Moselle. Leur action, unanimement reconnue, a permis le développement, le rayonnement et le dynamisme du Sport Scolaire dans ce territoire.

Nous souhaitons la bienvenue à nos collègues **JECHOUX Arnaud** (DD) et **TIRLICIEN Delphine** (DD adjointe), une bonne installation et prise de fonctions à la tête de l'UNSS de Moselle.

Comme de coutume, le SNEP-FSU prendra contact avec Arnaud et Delphine dans le but d'échanger sur les orientations poursuivies au sein de l'UNSS Moselle.

*Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT  
responsables du dossier UNSS SNEP Nancy-Metz*

## **ENQUETE EQUIPEMENTS : BILAN**

### **5 minutes à peine suffisent pour la renseigner.**

L'enquête « équipements » lancée l'an dernier par le SNEP-FSU n'a pas permis d'avoir une vue suffisamment précise de l'état de l'EPS et du Sport Scolaire en termes d'installations sportives mises à la disposition des enseignants d'EPS lorrains. Pour pouvoir peser auprès des élus locaux (municipalités, métropoles, département et région) dans le but de rénover le parc existant, de rattraper les retards en matière d'infrastructures sportives (et notamment de piscines), tout en veillant à l'impact écologique de ces nouvelles constructions ou améliorations pour une EPS ambitieuse, des AS redynamisées et des clubs mieux dotés, nous avons besoin que l'ensemble des EPLE de l'académie renseigne cette enquête.

Là où l'ensemble des établissements ont répondu (100% sur le bassin de Metz), le SNEP a pu dresser le classement des établissements (l'enquête établit automatiquement une note sur 30 points - voir page 3), et nous avons pu rencontrer la municipalité de Metz. Avec le résultat de l'enquête, nous avons mis en avant la pénurie d'installations, leur vieillissement et évoqué les conditions de travail des collègues messins, parfois très compliquées. Enfin, nous avons également évoqué l'expertise du SNEP en matière d'équipements sportifs grâce notamment aux différentes publications.

Afin de pouvoir intervenir au niveau local, départemental et régional, nous avons besoin de ces enquêtes.

**Alors, si ce n'est pas encore fait, nous te demandons de prendre 5 minutes pour la remplir (se rendre sur le site académique du SNEP Nancy-Metz) et ainsi connaître l'évaluation de tes installations ! A ton clavier !**

*Roberto Ernesti et Pierre Goudot, responsables du dossier Equipements*

# Actu Acad INSTALLATIONS SPORTIVES : CLASSEMENT DES EPLE DU BASSIN DE METZ

## NOTRE ANALYSE

Sans surprise, les EPLE propriétaires de leurs installations arrivent en tête (lycées Schuman et Cormontaigne, LP du bâtiment). Viennent ensuite les établissements récents où les installations sportives ont été prévues.

En queue de peloton, nous retrouvons des établissements très anciens (beaucoup de collèges n'ont pas la moyenne comme Barbot, Rabelais et quelques « vieux lycées » comme Louis Vincent et le LP A. Fournier) et des établissements où les installations sportives n'ont pas été prévues malgré la demande des collègues lors de la construction de nouveaux bâtiments (lycée Mondon) ou bien encore, des installations initialement construites pour l'EPLE mais au final cédées à la ville de Metz (lycée de la Communication).

Enfin, mis à part une seule localité (Ars/Moselle), la plupart des communes de la ceinture messine ont investi dans des installations satisfaisantes (Marly, Vigy, Verny) ou entretiennent correctement les installations existantes (Moulins-lès-Metz).

Au final, la moyenne générale est de 16,8, tout juste 1,8 points au dessus de la moyenne ce qui est un indicateur de la « considération » des élus pour l'EPS et le Sport Scolaire.

Roberto ERNESTI

Classement	Note/30	Etablissements
1	25	Lycée Robert Schuman - Metz
2	23	Lycée Fabert - Metz
	23	Collège La Louvière - Marly
4	22	LP des métiers du bâtiment - Montigny
	22	Collège Charles Peguy Vigy
	22	Nelson Mandela -Verny
7	21	Lycée Cormontaigne Metz
8	19	Collège Paul Valéry Metz
	19	Collège Jules Lagneau Metz
10	18	Collège Hauts de Blémont - Metz
	18	Collège Taison Metz
	18	Collège Jean Mermoz - Marly
	18	Collège Louis Armand Moulins les Metz
	18	Collège GDLT - Metz
	18	Collège Albert Camus Moulins les Metz
16	17	Collège Philippe de Vigneulles - Metz
	17	Collège Jean Bauchez - Ban St Martin
18	16	Collège Pierre Mendes France - Woippy
	16	Collège Jules Ferry - Woippy
	16	Collège Georges de La Tour - Montigny
	16	LP André Citroën Marly
22	15	LP Cassin - Metz
23	14	Collège Jean Rostand - Metz
	14	Collège Paul Verlaine - Metz
	14	Collège - Lycée Georges de La Tour - Metz
	14	Lycée Louis Vincent - Metz
27	13	Collège Arsenal - Metz
	13	LP Alain Fournier - Metz
	13	Pilâtre de Rozier Ars sur Moselle
30	12	Lycée de la Communication - Metz
	12	Collège Rabelais - Metz
32	11	Lycée Raymond Mondon Metz
33	9	Collège Barbot - Metz

## RAPPEL SUR LE FORFAIT UNSS

**Le forfait UNSS de 3 heures hebdomadaires fait partie intégrante du service de tous les enseignants d'EPS.**

Le nombre de forfaits UNSS dans l'établissement ne doit pas être dépendant du nombre de professeurs exerçant sur un temps complet mais **doit être attribué à chaque enseignant, quel que soit son statut (TZR, contractuel) ou son service (complément)** : un enseignant réalisant son temps de service sur plusieurs établissements doit disposer de l'intégralité de son forfait UNSS (3 heures hebdomadaires).

En effet, malgré nos interventions, certains collègues (souvent contractuels ou TZR en temps partiel) se retrouvent dès la rentrée sans ce forfait statutaire. L'administration tente toujours de faire sans, pour faire effectuer d'autres heures !

Nous invitons donc les collègues à **une grande vigilance**, dès la rentrée et lors de la signature de leur état de service (VS) dans chaque établissement.

Si vous constatez une irrégularité, intervenez rapidement auprès de Mme CHOUIKH, IA-IPR EPS, responsable du Sport Scolaire au niveau des missions des IPR de l'académie : [Amelle.Abdellilah@ac-nancy-metz.fr](mailto:Amelle.Abdellilah@ac-nancy-metz.fr) .

Et prévenez également le SNEP aux adresses mails : [christelle-schulte@orange.fr](mailto:christelle-schulte@orange.fr); [pierregoudot.snep@gmail.com](mailto:pierregoudot.snep@gmail.com).

Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT

### Stage SNEP demi-fond : en quoi la démarche proposée par les intervenants (Clara Donadille et Baptiste Carton de Créteil) est militante ?

Le SNEP a organisé un stage pédagogique le mardi 13 juin 2023 à la Faculté des Sports de Villers les Nancy. La cinquantaine de stagiaires a vécu le matin des situations pédagogiques, la démarche de l'équipe des enseignants d'EPS du collège les Lilas de Créteil, les choix de situations didactiques et les grilles d'évaluation. L'après-midi, les stagiaires ont été sollicités pour analyser, réfléchir et échanger.

Un groupe a travaillé sur la question : « en quoi la démarche proposée est militante ? »

Cette démarche est militante car :

- Elle propose des situations concrètes à tous les élèves quel que soit leur niveau ;
- Elle prend en compte tous les élèves en valorisant les élèves en difficulté sans négliger les élèves d'un bon niveau ;
- Elle propose et l'élève choisit, ce qui renvoie à la conception que les intervenants se font de l'élève, capable de réfléchir, de faire des choix, et de l'enseignant qui accompagne, valorise et conseille ;
- Elle fait le choix d'une évaluation uniquement motrice (20/20) par la performance en faisant le pari d'inclure « par défaut » (sans que cela apparaisse dans la grille d'évaluation) les rôles « sociaux » en favorisant l'entraide, le tutorat, le collectif, le gagnant-gagnant. L'évaluation n'est pas uniquement terminale mais tient compte des performances à chaque séance en ne retenant que la meilleure ;
- Cela entraîne un barème qui accepte les notes en EPS sous la moyenne, accepté par les élèves car ayant du sens. Le choix du 1600m en moins de 10 minutes est **ambitieux** mais **réalisable** par tous les élèves sous réserve d'un minimum de séances (ce qui est confirmé par les études montrées où les élèves en difficulté progressent après 8, 10, 18 séances). Cela rejoint le mandat du SNEP de 4 heures d'EPS pour tous ;
- Elle est adaptable à tout profil de classe, ne demande pas d'installations spécifiques (des grands espaces, terrains de FB-rugby, plateaux, pistes d'athlétisme...) extérieures ;
- Ce n'est pas du « zapping » pédagogique car toutes les classes sont concernées dans leur établissement. Donc chaque élève connaîtra un cycle par an (soit 4 cycles) de 15 séances minimum avec un cadre stable mais des situations variées et une progression prenant en compte les choix de chaque élève ;
- En plus de l'objectif affiché (1600m en moins de 10 minutes), celui d'atteindre le groupe « compétition » est valorisé par le barème et la dynamique du groupe classe à créer. Enfin, la recherche d'autonomie est poursuivie ;
- Elle est commune à toute l'équipe EPS de l'établissement (l'ensemble des intervenants), est consécutive à une expérimentation chaque année depuis plus de 10 ans, est le fruit d'une recherche et est continuellement discutée, améliorée et adoptée par l'équipe. Elle est efficace pour tous les élèves ;
- Elle vise une finalisation concrète : le cross du collège dont la distance est proche des 1600m ;
- Elle sollicite la réflexion des stagiaires qui ont expérimenté les situations le matin et ont été invités à réfléchir et à questionner la démarche proposée. Ce n'est pas un kit « prêt à l'emploi » mais une démarche qui s'adresse à des fonctionnaires de catégorie A capables de concevoir et de réfléchir ;
- Elle est **gratuite, sur le temps de travail** et ouverte à tous, se base sur le partage, la transmission par les pairs et le collectif ;
- Elle vise 100% de réussite !

Cependant, nous pouvons repérer des limites à cette démarche :

- Pas d'exposé introductif, même court, sur le choix du demi-fond. Il aurait été intéressant d'apporter un éclairage historique, politique et culturel sur le demi-fond ;
- La « réussite », terme utilisé par les intervenants, aurait mérité une définition ;
- Le « savoir courir » aurait également mérité une définition ;
- La situation de référence (1600m) n'a pas d'équivalent dans le milieu fédéral ;
- Les termes « compétition – non compétition » sont à questionner...et à définir !

En conclusion, les formateurs Clara et Baptiste sont impliqués, passionnés et croient en ce qu'ils proposent. Cela a du sens pour eux (progrès de tous les élèves – réussite de tous ou presque). C'est le fruit d'une expérience collective qui a fait ses preuves : oui, **il est possible de faire apprendre et progresser tous les élèves !** Cela demande une démarche collective, un nombre minimal de séances, une volonté et une ambition : le kit du militant ! Un grand merci à Clara et Baptiste !

Roberto ERNESTI



### Le PASS'SPORT

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le Ministère chargé des sports consacre une grande partie de ses crédits au dispositif « pass'sport », une mesure qui a bénéficié à plus de 85 000 jeunes de notre région l'an dernier (35 000 lorrain.es, 30 000 alsacien.nes et 21 000 champardennais.es).

Cette année, cette allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant ou jeune adulte concerné.e permet de financer tout ou partie de l'inscription pour la saison 2023/2024 dans une « structure sportive » éligible.

Le pass'sport peut désormais être utilisé pour un abonnement dans une entité ayant un but lucratif qui organise du loisir sportif marchand (ex : salle de fitness, d'escalade ou de soccer) ! Il peut aussi être utilisé pour une adhésion dans une association affiliée à l'UGSEL ou à la FFSU. Mais il n'est toujours pas possible d'en faire bénéficier les jeunes qui s'inscrivent aux activités des associations sportives scolaires affiliées à l'USEP ou à l'UNSS... Cherchez l'erreur !

### LES PROFS DE SPORT

En 2010, il y avait 178 profs de sport dans le périmètre qui correspond à l'actuelle région Grand Est. En 2020, après 10 ans de gestion délétère par les ministères sociaux, il n'y en avait plus que 134 et il n'y avait plus de concours de recrutement organisé.

Depuis le retour de Jeunesse et Sports à l'Education Nationale en 2021, le concours de prof de sport (qui est national) a été rouvert et le nombre de postes offerts augmente chaque année, même s'il reste insuffisant.

En cette rentrée 2023, contrairement à l'an passé, tous les postes offerts dans notre région aux lauréat.es sont désormais pourvus, et nous avons le plaisir d'accueillir 8 profs de sport stagiaires dans les services et établissements J&S (notre région se voit attribuer 1/10<sup>e</sup> des postes offerts au concours).

*Gwénaëlle NATTER  
Secrétaire nationale sport SNEP-FSU  
Professeur de sport à la DRAJES Grand Est*



**Avec le SNEP et la FSU,  
une profession rassemblée,  
ça change tout !**

### SNEP : UN PRECIEUX ATOUT !

Je tenais à remercier le SNEP pour l'aide qu'il m'a apportée cette année. En effet, début octobre, nous avons été agressés avec mes élèves par une bande de jeunes du quartier, un mercredi après-midi sur le temps UNSS.

Nous ne sommes pas préparés à gérer ce genre de situation. Assez vite nous nous sommes sentis dépassés et seuls dans le combat (faire en sorte que le gymnase soit plus sécurisé, faire reconnaître cette agression comme un acte grave, ...).

Nous nous sommes alors rapprochés du SNEP et à partir de ce moment-là, on s'est senti écoutés et soutenus. Le côté très humain du SNEP a été d'un grand soutien face au mur insurmontable, sur le moment, que représentaient le rectorat et les élus.

Le service juridique du SNEP nous a aidés à rédiger toutes les déclarations pour faire reconnaître cette agression en accident de service (cela permet de toucher le plein traitement quelle que soit la durée de l'arrêt de travail) et à faire aboutir la demande de protection fonctionnelle (cela permet en partie d'avoir un avocat financé par le rectorat). Différents militants comme Christelle Schulte et Martial Nagel nous ont accompagnés lors de chacun de nos rendez-vous avec la mairie, le sous-préfet, la conseillère régionale, ... (plus de 5 mois d'actions). Leurs interventions ont été très percutantes et efficaces.

Depuis, les élèves qui ont été victimes ne vont plus dans ce gymnase mais la région a accepté de financer un bus et de louer une autre salle pour eux. J'ai changé d'établissement et le rectorat est enfin attentif à ma situation.

Cette aide du SNEP a été plus que salutaire. Merci les Amis !!!

*Alice SAILLET*

**NIVEAU ACADEMIQUE**

**Co-Secrétaires académiques**



Laurent Simonin et Martial Nagel

[s3-nancy@snefsu.net](mailto:s3-nancy@snefsu.net)

06.82.06.44.37

**Trésorier  
Syndicalisation**



Philippe Collot

[t3-nancy@snefsu.net](mailto:t3-nancy@snefsu.net)

06.77.84.91.96

**Responsable  
Publication**



Roberto Ernesti

[rs-nancy@snefsu.net](mailto:rs-nancy@snefsu.net)

06.30.05.60.25

**NIVEAU DEPARTEMENTAL**

**54**



Laurence Baudesson et Martial Nagel

[s2-54@snefsu.net](mailto:s2-54@snefsu.net)

06.24.43.59.10 / 06.12.83.26.25

**55**



Christelle Schulte et Marie-Inès Breniaux

[s2-55@snefsu.net](mailto:s2-55@snefsu.net)

06.78.39.07.44 / 06.31.96.32.92

**57**



Céline Bristiel

[s2-57@snefsu.net](mailto:s2-57@snefsu.net)

06.77.84.91.96

**88**



Pascale Vergé-Sépanik et Laurent Simonin

[s2-88@snefsu.net](mailto:s2-88@snefsu.net)

06.30.05.60.25

RESPONSABLES DE DOSSIERS

STAGIAIRES

[lau.baudesson@hotmail.fr](mailto:lau.baudesson@hotmail.fr)

UNSS



Christelle S. et Pierre G.

JEUNESSE & SPORTS



Gwenaelle Natter

[gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr](mailto:gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr)

RETRAITES



Patrick Chevallier



Laurence B. et Laurent S.

EQUIPEMENTS



Pierre G. et Roberto E.

SANTE



Isabelle Chaube

[snep.nancy.sante@gmail.com](mailto:snep.nancy.sante@gmail.com)

SITE DU SNEP NANCY-METZ



Gabriel Manivong

SECTEUR PEDA



Philippe Collot

CORPO



Laetitia Sobac

Non-titulaires



Armelle Amann

[armelleamann-snep.non.titulaire@yahoo.com](mailto:armelleamann-snep.non.titulaire@yahoo.com)

TZR



Emilie Bermand

[emilie.bermand@sfr.fr](mailto:emilie.bermand@sfr.fr)

COORDONNEES SNEP ACADEMIQUE

Nancy : 17 rue Drouin 54000 NANCY

Metz : 1 rue du pré chaudron 57070 METZ

[s3-nancy@snepfsu.net](mailto:s3-nancy@snepfsu.net)



## REJOIGNEZ LA MELEE !

## Actu acad

En cette rentrée, nous vous espérons en forme olympique...

Au SNEP-FSU nous le sommes, prêts à battre tous les records, principalement celui de l'adhésion car nous avons besoin de vous toutes et tous pour vous accompagner, vous défendre, revendiquer une EPS et un Sport Scolaire de qualité au service de tous les élèves dans des conditions d'exercice opérationnelles pour la profession.

Pour cela, avec vous, nous nous préparons depuis longtemps par notre expertise en matière d'EPS et de Sport Scolaire, nous sommes affûtés comme jamais pour démarrer cette année sportive (coupe du monde de rugby, JO, etc...).

Allez-vous vous laisser acculer par un président autoritaire qui décide et impose tout en total déni de démocratie (LTFP, réforme des retraites 49-3, PACTE, etc.), ou viendrez-vous rejoindre la mêlée et pousser avec nous pour rétablir l'équilibre démocratique nécessaire à toute réforme ?

Malgré ces politiques qui ne nous sont pas favorables, nous arrivons à obtenir de réelles avancées avec la FSU, notamment sur le SOCLE (doublement de l'ISOE, élargissement de la hors-classe et classe exceptionnelle), ouverture de postes au concours, etc. C'est bien, mais ne nous en contentons pas.

Vous pouvez lire dans chacune de nos publications (nationales et académiques) tous les effets néfastes des réformes qui sont faites depuis 6 ans de « macronie », ainsi que toutes les propositions que nous portons pour améliorer notre quotidien et celui des élèves. Aidez-nous à porter ces revendications, à mener ces combats, en nous rejoignant dès maintenant.

Pour cela, je vous rappelle que :

- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est à inclure dans vos frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois, jusqu'à 8 fois par chèque ou prélèvement automatique (dernier prélèvement en juin !).
- Vous pouvez adhérer en ligne en scannant ce QR CODE :



Si le coût peut paraître important, il faut savoir que pour un agrégé, classe exceptionnelle au septième échelon (cotisation la plus chère à 382€ par an), ce coût ne revient qu'à 0,70€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises. Et que représente le montant de l'adhésion face aux enjeux que nous défendons ?!!

*Philippe COLLOT, responsable syndicalisation du SNEP*

### FAKE NEWS ?

Certains collègues nous donnent comme raison pour ne pas adhérer au SNEP, le fait de ne pas vouloir être « stigmatisé-e » en étant syndiqué-e ! C'est un non-sens car aucune liste de nos adhérents n'est publiée, rien n'est transmis à l'administration ni à qui que ce soit. Seuls les militants actifs sont connus comme adhérents au SNEP-FSU et ont accès à nos listes d'adhérents. De fait, si à un quelconque moment, on vous étiquète

comme syndiqué-e, ce serait du bluff, car personne n'est censé connaître la situation syndicale de chacune en dehors de vous et nous. Dans tous les cas, être syndiqué-e est un droit fondamental qui amène des avantages et aucun inconvénient !

Nos stages syndicaux sont gratuits et ouverts à toute la profession, y participer ne veut en aucun cas dire que vous êtes syndiqués ! Alors plus de craintes, rejoignez-nous !

*Le bureau académique*

### STAGE SPORT SCOLAIRE

Le SNEP-FSU de Nancy-Metz organise un stage intitulé « **Le Sport Scolaire aujourd'hui et demain** », le **jeudi 19 octobre** à la Maison des Sports à Tomblaine.

Il sera animé par Mélanie Peltier, responsable nationale SNEP-FSU.

Ce stage aura pour objectif d'éclairer les collègues sur **les grands enjeux** du Service Public du Sport Scolaire (présidence d'AS, forfait 3h...). **Les questions d'actualité** y seront évoquées : élections UNSS, fonctionnement des AS (transports, budget, subvention, rôle de trésorier et de secrétaire d'AS...) et de l'UNSS (district, instances, PNDSS, règlement fédéral...).

Ce stage est ouvert à **toute la profession** : profs d'EPS, cadres UNSS, TZR, contractuels, néo-titulaires et étudiants CAPEPS.

**La finalité** sera donc d'informer, de comprendre, d'échanger et de répondre de façon interactive aux différentes thématiques, et problématiques du Sport Scolaire.



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Philippe COLLOT 66 boulevard Victor HUGO 54510 Tomblaine

<b>Identité</b>	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom				Code établissement		
	Nom de naissance				Nom		
	Prénom				Adresse complète		
	Adresse complète				<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)		
	Mail				<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe				TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
	Téléphone portable				Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire
			Disponibilité		Congès (parental...)		

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU.</p> <p><b>Date et signature</b></p>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11		
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €		
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €		
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €						
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €		
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €							
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €							
<b>Catégorie / échelon</b>		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €		
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €							
<b>Catégorie / échelon</b>		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €						
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €					
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €					
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €											
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €	Abonnement Bulletin								
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €	Non syndiquables		60 €						
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation		102 €	Institutions/Associations		60 €						
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.		Etudiants STAPS		20 €							
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €					
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €					
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €								

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

**CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la



C'est l'histoire d'un collègue qui a participé volontairement au mouvement l'an passé. Il obtient lors de la phase Inter notre académie avec un fort barème, après plus de 10 ans de points accumulés dans son académie d'origine. Il est par ailleurs en rapprochement de conjoint. A l'issue de la phase Intra du mouvement 2023, il obtient satisfaction (sur le papier...) sur l'un de ses vœux formulés volontairement (un vœu large « commune » dans le département convoité. Tout parait alors parfait : il entre à l'Inter dans l'académie de Nancy-Metz, il obtient le département convoité, il obtient un poste dans une commune souhaitée. Or, dans cette commune, il y a plusieurs établissements. Il y visait le lycée (annoncé vacant sur SIAM), mais obtient le LP (opération tout à fait possible sur la phase 4 dite « intra-commune »), et s'affole, pensant avec son barème élevé obtenir le lycée... **Or le mouvement ne se limite pas aux seuls postes vacants affichés par l'administration !**

Ce collègue nous contacte donc après son résultat, et nous demande s'il peut « annuler » sa demande de mutation. Mais il n'est pas possible de refuser un poste obtenu. Extrêmement déçu de ne pas obtenir le lycée, et ne souhaitant ni faire un recours administratif (il n'en remplit pas les conditions) ni une demande de révision d'affectation (idem), il nous indique être « tellement en galère qu'il pense demander une disponibilité, ou démissionner ». Il nous explique avoir contacté la plateforme d'aide aux mutations du rectorat, et qu'on

lui aurait expliqué que sur les vœux dits « larges » (plus élargis que les vœux type « établissement »), il augmentait ses chances du fait des points de rapprochement de conjoint (RC). C'est pourquoi, visant le poste vacant au lycée, il a formulé le vœu « commune » où se trouvait ce lycée, pour que se déclenchent les points de RC. C'est une bonne stratégie, certes, mais il aurait fallu également accompagner ce « conseil » de l'avertissement des « risques » encourus en cas de formulation de vœux larges : on y accepte *de facto* TOUS les postes à l'intérieur de ce vœu large (commune ou regroupement de communes, voire département). *A priori*, il n'avait pas eu l'information...

### Morale de l'histoire

Si ce collègue (non syndiqué) nous avait contactés avant de formuler sa demande de mutation, nous aurions pu lui prodiguer **les conseils** nécessaires pour qu'il réalise en toute connaissance de cause ses vœux de mutation.

Le mouvement est très « technique », et il fonctionne à l'aide d'un algorithme informatique que nous connaissons depuis des années. **L'expertise des élus paritaires du SNEP** qui ont participé pendant des années de mandat aux opérations de mouvement est réelle et toujours mise au service des professeurs d'EPS qui souhaitent muter. Et nous continuons à nous former, pour pouvoir conseiller les collègues le plus efficacement possible.

On ne peut **JAMAIS** être sûr du mouvement avant qu'il ne se soit tenu. S'il est

compréhensible de vouloir « se renseigner », il y a par ailleurs toujours le risque que les informations glanées *ça et là* pour faire ses vœux ne se vérifient pas : elles sont de la responsabilité du collègue qui vous les donne, et en fonction de ce qu'il veut bien donner... Et c'est pour cela qu'au SNEP, nous ne donnons que des informations fiables, et dans un cadre déontologique.

C'est pourquoi **nous invitons nos collègues à se tourner vers nous pour toute question ou tout conseil sur les opérations de gestion de carrière : rendez-vous de carrière, recours, mutations, promotions...**

Avant la LTFP, (Loi de Transformation de la Fonction Publique) nous siégeons en CAPA « mutations » et nous pouvions œuvrer pour un meilleur mouvement, en ayant connaissance des situations de chacun-e. Aujourd'hui, ces CAPA n'existent plus, et seule l'administration décide des affectations **en toute opacité**. Il ne reste que les CAPA recours pour demander des comptes à l'administration, mais « après-coup ».

C'est pourquoi, plus que jamais, renforcez le SNEP qui revendique le retour des CAPA récemment supprimées (mutations, avancement d'échelon...).

Nous sommes à vos côtés. **Faites confiance aux militants et élus paritaires du SNEP-SFU.**

Laetitia SOBAC [corpore@snepfsu.net](mailto:corpore@snepfsu.net)

# REVALORISATION DU MÉTIER : AMÉLIORATION DES DERNIÈRES PARTIES DE CARRIÈRE DES ENSEIGNANTS

## Accès au grade de la Classe Exceptionnelle

Les professeurs peuvent accéder depuis 2017 à un 3<sup>ème</sup> grade, la « classe exceptionnelle », qui reconnaît l'exercice des fonctions pendant au moins 25 ans et la richesse d'un parcours professionnel. L'accès à ce grade est « contingenté », c'est -à-dire **limité à 10 % des effectifs de chaque corps** (professeurs d'EPS, professeurs des écoles, certifiés, agrégés, CPE...) et **70 % des promus chaque année doivent avoir exercé des fonctions particulières pendant une durée d'au moins 6 ans** (tuteur, formateur, directeur d'école...). Cela soulève deux enjeux :

1. Il est plus difficile de promouvoir des enseignants dont l'engagement professionnel est reconnu mais qui n'ont pas exercé ces fonctions (en nombre limité)

2. Les possibilités de promotion dépendent du nombre de « places libérées » avec l'impératif de respecter les 10%. Plus les promus sont jeunes, plus ils occupent longtemps une place dans ce grade, et moins il est facile d'être promu par manque de disponibilité, ce qu'au SNEP nous avons dénoncé dès l'instauration de ces règles de promotion.

### Ce qui a ou va donc changer :

• En 2023 : le «contingentement» passe de 10 à 10,5 %, permettant **3 000 promotions supplémentaires** tous corps confondus dès cette année par rapport à 2022

Dans notre académie pour l'année 2023, 18 collègues ont été promus : 11 hommes et 7 femmes.

• les passages **automatiques** à l'échelon spécial (1<sup>er</sup> chevron) après 3 ans au 4<sup>ème</sup> échelon (suite à des négociations syndicales de la

FSU en particulier !)

• En 2024 : pour permettre à davantage d'enseignants d'être promus en fin de carrière, le contingentement sera supprimé au profit d'un **taux de promotion**, comme pour l'accès à la « hors classe ». Ce taux de promotion déterminera le nombre annuel de promotions (ratio promus sur promouvables). Le nombre de promotions ne sera donc plus conditionné aux départs à la retraite.

Rappel aux collègues qui viennent de passer à la classe exceptionnelle et qui sont proches de la **retraite** : il est fort possible qu'ils passent rapidement à l'échelon 5 de la classe ex (puisqu'ils vont garder leur ancienneté de l'échelon 7 de la HC). Ils doivent ainsi bien réfléchir à la date de leur retraite (6 mois après cette promotion) pour bénéficier de cet avantage pécunier conséquent.

Laetitia SOBAC

## BIENVENUE A NOS (NOMBREUX) COLLEGUES STAGIAIRES !

Cette année, l'académie de Nancy-Metz a dû accueillir tous les stagiaires non affectés au niveau national. Ce sont donc 69 jeunes collègues qui sont placés en établissement à la rentrée, au lieu des 12 initialement prévus :

- 42 stagiaires lauréats de concours à temps plein dans le public (plus 2 dans le privé)
- 2 stagiaires lauréats de concours à ½ temps dans le public
- 23 EPR (étudiants alternants qui passent le concours cette année)

Une question se pose donc : est-ce que ces stagiaires n'ont pas pu être affectés à la suite d'erreurs personnelles ou parce que le ministère n'arrive pas à assurer la gestion des affectations stagiaires ? C'est la 2<sup>ème</sup> année que ce problème survient et cette fois cela concerne tous les stagiaires des différentes disciplines. Le ministère pour sa part reconnaît ces difficultés, notamment au niveau de son logiciel d'affectation qui n'arrive pas à distinguer les stagiaires plein temps de ceux qui doivent être

affectés sur un mi-temps.

Pour rappel, les mandats du SNEP-FSU pour tous les stagiaires sont un service à mi-temps en établissement en parallèle d'une formation de qualité.

Face à cet afflux, de nombreuses difficultés ont émergé, tant pour trouver des supports où les affecter que pour leur octroyer le quota horaire auquel ils avaient droit et plusieurs d'entre eux sont restés dans l'incertitude jusqu'à la rentrée. Nous les accompagnerons tout au long de l'année, notamment au moment des phases de mutations et pour les aider à faire face aux éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Nous leur rappelons que leur forfait de 3h UNSS (sur 1 trimestre seulement pour les alternants) doit obligatoirement figurer dans leur emploi du temps.

Nous leur souhaitons à tou.te.s bienvenue dans notre académie et une bonne année scolaire.

L. BAUDESSON, Maxence GIUSTINIANI et L. SIMONIN



Au cours d'une audience au rectorat concernant la situation des TZR dans l'académie, à laquelle nous avons assisté le 4 juin dernier, monsieur le recteur a évoqué les nouvelles dispositions de recrutement des enseignants non-titulaires, les CZR (contractuels sur zone de remplacement). Celles-ci se rapprochent des modalités de gestion des actuels TZR (un établissement de rattachement, une zone d'affectation...).

Les collègues recrutés ainsi se verront rémunérés entre deux suppléances, pendant les vacances, et devront occuper le temps entre deux remplacements dans leur établissement de rattachement, ou participer à des temps de formation.

Le principal problème est que le nombre de contractuels ne cesse d'augmenter au détriment des postes de titulaires, et donc des places aux différents concours de recrutement. Entre 2021 et 2023, le nombre de collègues TZR EPS titulaires est passé de 82 à 41. A la rentrée prochaine, ce chiffre aura encore baissé. Or, les besoins sont réels et le recours à de plus en plus de contractuels précarise la profession. Nos jeunes collègues souhaiteraient sûrement retenter leur chance à un concours au nombre de places revu à la hausse et à la hauteur des besoins.

*Laetitia SOBAC*

### MARIA

Maria,

C'était la militante, la collègue, l'amie toujours prête à aider à conseiller à tous les niveaux.

Professeure d'EPS en Italie, elle est venue s'installer en France à Yutz par amour dans les années 1990. Après quelques années de « maître aux. », elle a brillamment passé le CAPEPS interne et a été une collègue et amie pendant presque 10 ans à Sierck les bains. Elle a ensuite fini sa carrière à



Fontoy. Au service des élèves au quotidien, elle n'a pas manqué aussi d'organiser différents stages de plein air. Elle n'a jamais cessé de combattre les injustices et de tout mettre en œuvre pour une EPS de qualité. De toutes les manifs, de toutes les grèves, elle est un exemple de combativité collective, laissant (trop) souvent sa petite personne de côté.

Elle a été présente et active au sein des différents bureaux : départemental en Moselle et académique en étant responsable du dossier santé.

La maladie a eu raison de son courage et de sa pugnacité, elle nous a quitté ce 13 juillet.

Ciao Bella.

*Céline LEMERCIER pour le SNEP Moselle et Académique*